

COMMUNIQUE DU DIRECTEUR GENERAL

MODES DE GARDE : POINT D'ETAPE

Depuis le lancement du questionnaire relatif aux modes de garde des jeunes enfants, exploité par la société Crèche Attitude, j'ai souhaité vous tenir régulièrement informés de l'avancement de ce projet que je considère comme hautement prioritaire. Voici un point d'étape succinct sur ce dossier.

Vous avez massivement répondu au questionnaire et je vous en remercie. Celui-ci a été exploité et il révèle votre forte préférence pour le mode de garde collectif.

Forts de ce constat, nous avons prospecté les structures de garde du département et je suis heureux de vous annoncer que nous serons en mesure de vous proposer des places en crèche pour la rentrée de septembre 2010 sur l'ensemble du territoire.

D'ores et déjà, au quatrième trimestre 2009, nous avons la possibilité de réserver des places à la « Crèche du Pavillon Victor » de la Station Alexandre à proximité du siège.

Conformément à ce que j'ai toujours indiqué, j'ai proposé au Comité d'Entreprise de contribuer au fonctionnement de cette œuvre sociale, conformément à ses missions. La contribution envisagée est doublement symbolique :

- d'abord par son niveau raisonnable (un quart des dépenses, parfaitement équilibré par le fait que le Comité d'Entreprise n'a plus à financer la mutuelle du personnel prise en charge par l'employeur),
- ensuite par le sens que peut revêtir, dans une organisation moderne, embauchant de jeunes parents, un engagement de la collectivité de travail à ce sujet.

A ce titre, j'ai pris comme vous récemment connaissance, ici ou là, de quelques positions syndicales singulièrement décalées au regard du sérieux et de l'intérêt exceptionnel de ce projet. Mais je ne doute pas qu'au-delà de ces bien petites polémiques, manifestement inspirées par d'autres enjeux que ceux de la garde des jeunes enfants du personnel, le bon sens et l'intérêt de tous finiront par prévaloir.

Je vous invite d'ailleurs, si vous le souhaitez, à vous rapprocher de ceux qui ont vocation à représenter vos intérêts au Comité d'Entreprise.

En tout état de cause, un accord du CE, dont je ne doute nullement, devrait rapidement venir entériner le principe d'un cofinancement de ces places employeur/CE.

Une fois cette formalité réglée, nous vous tiendrons informés des modalités pratiques relatives aux inscriptions.

Jean-Pierre SOUREILLAT
19 août 2009